

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 JUIN 2016
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Date de la convocation : 15 juin 2016

L'an deux mille seize et le 21 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de CINTEGABELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REMY Jean-Louis, Maire.

Etaients présents :

Présents : MM REMY J-L. - COURBIERES M. - LEQUEUX P. - CLANET M. - DAVID G. - NEMETH L.- GADAL D. - ALAUZY G. - VINCINI S. - VRIGNAUD P. - LAGARDE B.- CALVET J-L.- ROUGIER O.

Procurations :

MM VITRAC A. à NEMETH L. - SALVAYRE A. à ALAUZY G. - LEGER A. à COURBIERES M. - DAUVERGNE J. à REMY J-L.

Excusés :

MM CARLA M. - LOPEZ R. - BOSCH S.- ESTEBE C.

Absents :

MM DELCASSE J. – SARTORI P.

Quorum :

Nombre de conseillers :	En exercice :	23
	Présents :	13
	Procurations :	4
	Excusés :	4
	Absents :	2

La séance est ouverte à 21H00.

Mr LAGARDE Bernard est désigné secrétaire de séance.

En préambule à cette séance, Mr le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire du petit Lorenzo, décédé quelques jours plus tôt sur notre commune dans des conditions dramatiques.

M. le Maire demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

1. Frais de scolarité pour un enfant de Cintegabelle scolarisé à Saverdun.

PROCES VERBAL DU 24 MAI 2016

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MAI 2016 :

Mr le Maire propose de revenir également sur les modifications du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2016.

Afin de bien le clarifier, il propose de le réécrire en y intégrant les modifications qui seront adoptées par le conseil municipal et dont les propositions sont rappelées ci-dessous :

1^{ère} proposition de modification :

Intégrer dans le tableau en haut de la page 2 le transfert de 224.281,82 € qui a été fait entre la classe 6 et la classe 2.

2^{ème} proposition de modification :

Remplacer en bas de la page 3 la phrase :

" Les recettes fiscales ont été supprimées par rapport au prévu sur le budget primitif 2015" par :

" Les recettes fiscales ont été supérieures de 19.000 € par rapport au prévu lors du vote du budget primitif de 2015, ce qui vous finance presque les 20.000 € que vous souhaitez aujourd'hui"

3^{ème} proposition de modification :

En haut de la page 4, rajouter avant les résultats du vote la phrase suivante ;

" M le Maire met au vote l'augmentation du taux de la Taxe Foncière et de la taxe du foncier non bâti de 5% et la stabilité du taux de la taxe sur le foncier bâti."

4^{ème} proposition de modification :

en haut de la page 6 remplacer la phrase ;

"Je trouve dommage encore que vous n'ayez pas fait de publicité, notamment au vu de la délibération prise en 2015"

par :

" Je remarque que vous n'avez pas fait de publicité, vous avez donc fait une commande illégale. Vous n'avez respecté ni le Code des Marchés Publics ni la délibération du Conseil Municipal de 2015."

Sur proposition de M le Maire, le conseil adopte la réécriture de ce procès-verbal en intégrant les 3 premières modifications et en rejetant la 4^{ème}.

Concernant le procès-verbal du 24 mai 2016, Bernard Lagarde propose les modifications suivantes :

1^{ère} proposition de modification :

En page 2 au point 1 concernant le vote sur les propositions de correction du PV du conseil du 12 avril 2016 :

remplacer la phrase :

"Mr Salvayre Alain, secrétaire de la séance du conseil municipal du 12 avril 2016, propose de mettre au vote les corrections demandées par Mr Lagarde."

par :

"Mr Salvayre Alain, secrétaire de la séance du conseil municipal du 12 avril 2016, propose de mettre au vote le rejet des corrections demandées par Mr Lagarde, sauf la première concernant le tableau financier."

2ème proposition de modification :

En haut de la page 3 remplacer la phrase :

"La puissance est de 2m3/seconde"

par :

"Le débit est de 2m3/seconde"

3ème proposition de modification :

Au milieu de la page 5, remplacer la phrase :

"Je le pense aussi"

par :

"Je le souhaite aussi"

4ème proposition de modification :

Au milieu de la page 8 remplacer la phrase :

"Par rapport aux enfants domiciliés à l'extérieur de la commune, je serais enclin à mettre la tarification égale à prix coutant, soit de demander un supplément à la commune de résidence des enfants"

par :

"Par rapport aux enfants domiciliés à l'extérieur de la commune, je serais enclin à mettre la tarification égale à celle des enfants de Cintegabelle, et de demander le supplément à leur commune de résidence."

5ème proposition de modification :

Au tiers bas de la page 10 remplacer la phrase :

"Mr Vincini Je suis contente"

par :

"Mr Vincini Je suis content"

Sur proposition de M le Maire, le conseil adopte ces propositions de modifications sauf la 4^{ème}.

FINANCES PUBLIQUES

II – Demandes de subvention dans le cadre du contrat de territoire :

M le Maire informe que le Département vient de signer avec les 7 intercommunalités du PETR du Sud Toulousain et les 99 communes (ou presque) qui les composent le contrat de territoire.

Ce contrat de territoire initié par le Département est une planification à moyen terme des aides du Département aux collectivités dans les domaines de l'enfance, des écoles, de l'assainissement, de l'eau potable, des bâtiments communaux, des équipements sportifs, etc.. Seuls le Pool routier et les urbanisations sont exclus de ce dispositif.

Sébastien Vincini rappelle que ces contrats voulus par le Département répondent au double objectif de la bonne gestion financière des subventions du Département et de la visibilité des investissements des collectivités. Le Département maîtrise ses dépenses et les collectivités peuvent planifier leurs investissements sur les 4 ans à venir.

Il rappelle que les montants de ces contrats s'élèvent à 50 millions d'euros, 20 millions d'euros pour la métropole Toulousaine, non compris les 50 millions d'euros pour le parc des expositions. Le pourcentage des subventions n'est pas fixé, il peut varier de 5 à 40%.

M Le Maire rappelle les opérations inscrites dans ce contrat de territoire pour la commune de Cintegabelle ;

Pour 2016 ;

- 50k€ pour un plan pluriannuel de maintenance des bâtiments communaux,
- 50k€ pour des remplacements de fenêtres et des mises aux normes électriques,
- 40k€ pour l'achat de la salle des percussions,

Pour 2017 :

- 220k€ pour une salle polyvalente pour les besoins du tennis, du judo sambo, du kunfu, de la danse, etc..). Cette somme ne couvrira pas l'investissement, une recherche de partenaire sera faite pour participer à ce projet notamment par le biais d'un projet photovoltaïque et par l'investissement en travail des futurs utilisateurs.
- 50k€ pour des aires de jeu,
- 50k€ pour les mises aux normes accessibilité,
- 50k€ pour un plan pluriannuel de maintenance des bâtiments communaux,

Pour 2018 :

- 50k€ pour un plan pluriannuel de maintenance des bâtiments communaux,
- 1,8 millions d'euros pour le groupe scolaire. A ce sujet Sébastien Vincini informe que dorénavant, les subventions de l'état (la DETR) et celles du Département peuvent se cumuler. Ainsi les collectivités peuvent espérer des subventions jusqu'à 60% (30 Etat + 30 Département). Précédemment ces subventions étaient plafonnées à 40%.

Pour 2019 :

- 50k€ pour un plan pluriannuel de maintenance des bâtiments communaux,
- 150k€ pour le réseau de chaleur au bois,

Pour 2020 :

- 50k€ pour un plan pluriannuel de maintenance des bâtiments communaux,
- La transformation de l'ancien groupe scolaire.

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur les trois opérations de 2016 :

- 50k€ pour un plan pluriannuel de maintenance des bâtiments communaux,
- 50k€ pour des remplacements de fenêtres et des mises aux normes électriques,
- 40k€ pour l'achat de la salle des percussions.

Les dossiers doivent être déposés avant le 30 juin et les travaux démarrés dans l'année.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de M le Maire.

PERSONNEL

III – Recrutement de deux agents saisonniers :

Le 24 mai 2016 le conseil a délibéré pour le recrutement de trois agents saisonniers. L'un d'eux s'étant désisté il propose le recrutement de deux agents aux dates et conditions suivantes

- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 11/07/2016 au 07/08/2016 pour renfort au service voirie et espaces verts,
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 08/08/2016 au 31/08/2016 pour renfort au service voirie, espaces verts et propreté fêtes.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de M le Maire.

IV – Recrutement de deux agents contractuels :

Premier agent :

Afin de remplacer un agent absent, M le Maire propose le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) du 06/07/2016 au 31/07/2016 pour renfort au service entretien des écoles. Il bénéficiera d'un traitement à l'indice brut de 340.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de M le Maire.

Second agent

Un agent a démissionné aux ateliers municipaux, de ce fait des manquements sont constatés pour faire face à leur charge de travail. Le chef des ateliers dont l'ouverture de poste a été décidé par le conseil municipal, ne peut être recruté eu égard aux incertitudes qui règnent sur les finances communales (contentieux Leroy), et aussi parce qu'il semble opportun d'attendre les conclusions des réflexions sur les mutualisations qui se font au sein des intercommunalités.

M le Maire propose de recruter pour 6 mois un agent technico administratif dont la mission serait de :

- Suivre administrativement les établissements recevant du public (ERP). A ce sujet M le Maire informe que depuis peu, il n'y a plus d'ERP avec un avis défavorable de la commission de sécurité.
- Suivi des entreprises,
- Suivi des exécutions et des passations des marchés.

Cet agent n'exercera pas le management des ateliers. En l'absence du chef des ateliers, cette mission est assurée par les élus. Aujourd'hui les équipes fonctionnent bien.

M le Maire propose de recruter cet agent comme adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet du 01/07/2016 au 31/12/2016 pour renfort au service technique. Il bénéficiera d'un traitement à l'indice brut de 340.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de M le Maire.

V – Financement des acquisitions foncières :

M le Maire rappelle les décisions du Conseil Municipal d'acquérir les propriétés Guesdon (35.000€) pour la salle des percussions et Mackowiak (60.000€) pour la création d'un parking dans l'avenue de Boulboune.

Pour le financement de ces acquisitions il propose de contracter un emprunt.

Une consultation a été faite auprès des établissements bancaires suivants : Crédit Agricole, Caisse d'épargne, Crédit Mutuel la Caisse des dépôts et Consignations, et la Banque Postale. Seules les banques du Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel ont fait une offre.

M le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins chère en intérêt : celle de la Caisse d'Epargne sur 15ans au taux fixe de 1,38%, avec des échéances trimestrielles de 1.755,58€.

Bernard Lagarde pense que pour ces 'petits' investissements, et en fonction du bilan positif des finances de la commune au 31/12/2015, le recours à l'emprunt ne se justifie pas. La commune pourrait financer ces achats sur ses fonds propres.

M le Maire rappelle les incertitudes financières qui pèsent sur la commune avec les contentieux concernant le canal du moulin.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de M le Maire.

EDUCATION

VI – Sectorisation scolaire : Année scolaire 2016-2017 :

Guy David rappelle que pour l'année scolaire 2015-2016 la sectorisation était la suivantes :

- Cycle 2 (CP et CE1, les enfants étaient scolarisés à l'école de Cintegabelle,
- Cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), les enfants étaient scolarisés dans l'école correspondant à leur résidence (Cintegabelle, les Baccarets ou Picarrou)
- Les enfants arrivants en cours d'année du cycle 3 étaient affectés dans une école de la commune en fonction des effectifs.

Les cycles d'enseignement ont été modifiés par décret de la façon suivante :

- Cycle 1 : Petite, Moyenne et grande section de maternelle,
- Cycle 2 : CP, CE1 et CE2
- Cycle 3 : CM1, CM2 et 6^{ème}.

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé de garder la même organisation qu'actuellement en fonction des classes, il faut tenir compte de la configuration des nouveaux cycles.

Ainsi en 2016-2017, les enfants

- du 1^{er} cycle seront scolarisés à l'école maternelle de Cintegabelle,
- du 2^{ème} cycle, sauf du CE2 à l'école primaire de Cintegabelle,
- du CE2 et du 3^{ème} cycle sauf 6^{ème} dans l'école correspondant à leur lieu de résidence.

A l'unanimité moins une abstention (Bernard Lagarde) le conseil adopte la proposition de Guy David.

VII – Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2016 :

Lors de la séance du 24 mai 2016, il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises. Il s'avère que Romain Cometz qui avait été désigné n'avait pas 23 ans comme la loi l'oblige. Il convient donc de procéder à un nouveau tirage au sort.

Le sort a désigné Mme Laure Canals.

FINANCES PUBLIQUES

VIII – Frais de scolarité pour les enfants de Cintegabelle scolarisés à Saverdun :

M le Maire de Saverdun a informé M le Maire sur le montant des frais de scolarité pour les enfants hors de sa commune ;

- Ecole maternelle : 1.500€ par an
- Ecole primaire : 500 € par an.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal valide à l'unanimité ces montants proposés par la commune de Saverdun.

QUESTIONS DIVERSES :

Pont sur l'Ariège :

Sébastien Vincini informe le conseil que les travaux de réparation du pont sur l'Ariège vont débuter soit début 2017, soit mi 2017. Les travaux vont consister en la constitution d'une étanchéité sous la chaussée pour protéger des eaux d'infiltration la structure du pont. La chaussée sera élargie, mais pas le pont, les trottoirs actuels seront réduits à de simples chasses roues. A terme la circulation des piétons et des deux roues se fera par une passerelle qui servira pendant les travaux.

Il rappelle que ces travaux doivent s'exécuter en deux phases de chacune une année pour le traitement de chaque moitié du pont. Pendant ces deux ans, la circulation se fera par moitié de chaussée par alternat. Les poids lourds seront déviés par Calmont ou Auterive.

La première année la passerelle sera construite. Elle sera positionnée en aval du pont selon la demande de l'Architecte des Bâtiments de France.

Information sur les travaux d'assainissement de Picarrou :

M le Maire informe le conseil que grâce à des subventions avantageuses et à un nombre de branchements plus important que prévu, le financement des travaux d'assainissement de Picarrou restant à la charge de la CCVA s'élève à seulement 3.000€, sur un montant total de travaux de 800.000€.

Retour sur les deux premières réunions du comité éolien :

Bernard Lagarde pense que ce comité éolien présente du positif et du négatif.

Le positif est le fait qu'il existe, il rappelle que depuis la campagne des municipales, la liste « Ensemble pour réussir » réclamait une concertation avec la population et les communes voisines. Ce comité permet déjà la concertation avec les communes voisines, et bientôt, nous l'espérons toute avec la population.

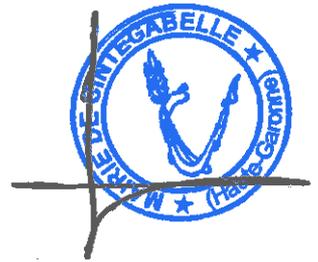
Cependant il regrette plusieurs choses :

- Le comité a abandonné l'idée de formuler un avis sur le projet pour éclairer celui de la commune de Cintegabelle, objectif qui était dans la délibération relative à sa création,
- La périodicité des réunions n'est pas adaptée : quatre réunions par an, ce ne sera pas suffisant surtout au début au moment de discuter de la concertation,
- La durée des réunions limitée à deux heures contribue aussi à ce rythme lent,
- les horaires à 18h sont pénalisants pour les élus actifs,
- et enfin la façon de s'exprimer demandée par le président de toujours le regarder quand on intervient même pour interroger ou répondre à un autre membre est perturbante et de nature à faire perdre le fil de son message.

M Vincini pense au contraire que c'est une technique efficace de dialogue.
Lise Nemeth fait un rapide résumé des travaux de deux premiers comités.

La séance est levée à 22h45

Le Maire,



Jean-Louis REMY